

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2020

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Nicolas	Vernain	BA	Président
	Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Vice-présidente
	M.	Sonia	Cathrein	LR+	Secrétaire bureau
	Mme	Anne	Antille	DCe	Conseillère
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	M.	Marc	Boymond	DCe	Conseiller
	Mme	Corinne	Brechbühl Molnarfi	BA	Conseillère
	M.	Christian	Frey	BA	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	Mme	Stéphanie	Reusse	BA	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
Mme	Raphaëlle	Wenger	BA	Conseiller	
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Maire	
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint	
M.	Luc	Lavarini	DCe	Adjoint	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<u>Excusé-e-s :</u>	Mme	Myriam	Boucris	BA	Conseillère
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
DCe : Démocrate-chrétien et Entente
LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. N. Vernain, président, salue l'assemblée et le public présent. Après avoir excusé l'absence de Mme M. Boucris, il ouvre la séance à 20h35 ; celle-ci se tient à la salle communale de Compesières en raison des mesures sanitaires en vigueur.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 13 octobre 2020
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et de l'adjoint
- V. Rapport des présidents des commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1491-B Approbation du budget de fonctionnement 2021, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter*
 - VI.2. *P-D-1493-B Proposition de Madame le maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale en 2021*
 - VI.3. *P-D-1497 Crédit d'étude de 35'000,- destiné au réaménagement du chemin d'Archamps*
 - VI.4. *P-M-1020 Motion Non à la fermeture de la Tuilerie de Bardonnex !*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Les 11 décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'ACG (association des communes genevoises) du 24 juin 2020 sont entrées en force. Pour rappel, l'une d'elles, relative à une subvention d'investissement pour la rénovation du stade de Laconnex, avait fait l'objet d'une résolution lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre dernier.
- Lors de sa séance du 28 octobre dernier, l'Assemblée générale de l'ACG s'est prononcée en faveur d'une subvention d'investissement relative à l'acquisition de la halle de curling par les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex à hauteur de CHF 1'000'000.
La parole n'étant pas demandée, le président prend acte qu'aucun membre du Conseil municipal ne souhaite s'opposer aux décisions susmentionnées.
- Le président donne lecture du courrier de Mme Adela Abella, daté du 31 octobre dernier, relatif à l'abattage des arbres au chemin du Granger.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT

1. Tuilerie de Bardonnex

Mme B. Guex-Crosier a pris contact, le 30 octobre dernier, avec le Président de l'ACG, M. Xavier Magnin, afin de connaître comment l'association entendait s'engager pour combattre la fermeture de la Tuilerie et briqueterie de Bardonnex. Il lui a été expliqué que l'ACG disposait d'une marge de manœuvre limitée et qu'elle ne pouvait s'engager pour s'opposer à cette cessation d'activité. L'ACG allait toutefois demander leurs besoins aux communes et soutenir les démarches du canton.

Le 4 novembre, elle a, à nouveau, rencontré le conseil d'administration d'Argramat. Le but de cette rencontre était d'examiner, une fois encore, ses possibilités de reprendre l'activité de la Tuileries et briqueterie. Celui-ci a sérieusement travaillé sur la question, mais pour que le site devienne rentable, il devrait investir entre 10 et 15 millions afin d'automatiser la production.

Le conseil d'administration a également souligné la vétusté du four pour lequel, s'il venait à tomber en panne, il ne serait plus possible de trouver des pièces détachées qui devraient être alors produites à l'unité. En outre, à terme, le remplacement du four ne permettrait certainement pas de maintenir la couleur particulière de la tuile.

Mme B. Guex-Crosier a demandé si Argramat avait la possibilité de reprendre des emplois ? Dans la mesure où les personnes ont un profil de compétences particulier, cela n'est malheureusement pas possible. Il s'agit d'ailleurs, pour le conseil d'administration, d'un crève-cœur car chacun des employés licenciés lui est connu. Ce dernier a indiqué qu'il s'était engagé à maintenir la gratuité actuelle du loyer et de l'argile jusqu'au 31 décembre 2024 si Gasser Ceramic devait revenir sur sa décision.

Par ailleurs, il a été rappelé à Mme B. Guex-Crosier que le bâtiment, suite à l'incendie en 1974, n'avait pas été reconstruit à l'identique mais à la « va-vite » afin de pouvoir reprendre la production le plus rapidement possible. En outre, le sol est considéré comme contaminé tant par l'office fédéral de l'environnement que par le GESDEC qui en préconise la décontamination. Le propriétaire s'engage à effectuer celle-ci, dans tous les cas, si le bâtiment est détruit.

Fin octobre, Mme B. Guex-Crosier a appelé M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État en charge du département du territoire, afin de faire un point de situation sur les dispositions que le canton entendait prendre dans le cadre de cette fermeture. Son chef de cabinet l'a rappelée le 4 novembre, M. Hodgers étant absent pour raison de maladie. M. Savary lui a indiqué que le canton avait rencontré Argramat, Gasser Ceramic et les employés. En dépit de leurs préoccupations, le Conseil d'État n'avait pas de levier sur le plan économique. En revanche, l'ouverture d'une instruction de classement du bâtiment et du four permettait de temporiser et de faire en sorte que rien ne soit démoli avant la détermination de l'office du patrimoine.

Le Conseil d'État a pris acte que l'activité était déficitaire et souligné que Gasser Ceramic proposerait une tuile équivalente. Il est déterminé à obtenir le plus possible pour ralentir la fin de la production et l'arrêt de l'activité. Il souhaite que l'effet d'annonce ait rempli le carnet de commandes de Gasser Ceramic, ce qui l'encouragerait à maintenir, pendant un temps, la production de la tuile.

Le 22 octobre dernier, Mme B. Guex-Crosier a sollicité une entrevue avec le conseil d'administration de Gasser Ceramic. Compte tenu des mesures sanitaires, celle-ci s'est déroulée en visioconférence le 6 novembre dernier. Ici encore, l'enjeu était de savoir si Gasser Ceramic était favorable à poursuivre l'activité sur le site, ne serait-ce que partiellement, compte tenu du maintien, par Argramat, de la gratuité du loyer et de la matière première jusqu'en 2024. Mme B. Guex-Crosier souhaitait également connaître les conditions et modalités de la mise en œuvre d'un plan social pour les ouvriers licenciés.

Lors de cette conférence téléphonique, les exploitants ont exposé leur réalité économique, soit la baisse régulière du chiffre d'affaires et les pertes qui varient entre CHF 450'000 et un million de francs selon les années sur le site de Bardonnex. Ils ont été affirmatifs dans leur décision et ont confirmé leur intention de ne pas continuer la production sur le site.

Par ailleurs, ils ont rapporté que pour continuer à produire deux millions de pièces par an à Bardonnex, voire pour augmenter la production à cinq millions de pièces comme sur les autres sites, un investissement conséquent de plus de 10 millions était à réaliser. Cet investissement permettrait d'automatiser la production, la rendre moins énergivore en mazout – actuellement 2'000 litres de mazout lourd par jour – et de limiter l'extraction importante de CO₂.

S'agissant des emplois, le conseil d'administration a précisé avoir la volonté de négocier les conditions de licenciement pour les personnes concernées, mais que celles-ci étaient actuellement bloquées. Il a souligné avoir trouvé des solutions pour une dizaine d'employés.

Mme B. Guex-Crosier a pu exprimer les regrets de la commune de voir cesser la production de la fameuse tuile de Bardonnex sur le territoire communal, la perte d'une tuile d'exception réalisée de manière encore artisanale. Elle a encore exprimé son inquiétude pour les personnes qui allaient se retrouver sans emploi.

Concernant plus spécifiquement la procédure de classement du bâtiment et du four ouverte par le département du territoire, par le biais de son office du patrimoine et des sites, la commune est invitée à répondre d'ici au 23 novembre ce qu'elle ne manquera pas de faire prochainement. Cependant, la commune n'étant propriétaire ni du terrain, ni du bâtiment, ni des objets mobiliers, elle prendra acte de la position des propriétaires et de la décision de l'autorité concernée. Néanmoins, elle soulignera l'intérêt de la commune à la sauvegarde du patrimoine genevois et fera part de son regret quant à l'arrêt de la production d'un produit d'exception comme la tuile de Bardonnex signifiant la perte d'un savoir-faire avéré et réputé.

Mme B. Guex-Crosier indique que l'Exécutif a également reçu une sollicitation d'un comité d'action intitulé « Sauvons la tuilerie de Bardonnex ! » qui lui demande de tenter de maintenir la production des tuiles de Bardonnex sur le site de la commune. D'une manière générale, il est évident que la commune regrette l'arrêt de la production de ce produit d'exception, mais elle ne peut se substituer aux propriétaires pour maintenir une activité économique qui ne semble pas rentable.

Voilà les démarches entreprises ces dernières semaines pour tenter de sauver ou de maintenir la production de la tuile de Bardonnex à Bardonnex.

2. Résolution R-1053

Le Conseil municipal, dans sa séance du 15 septembre dernier, a voté à l'unanimité une résolution demandant la sécurisation des axes routiers du village de La Croix-de-Rozon, notamment les routes d'Annecy et des Hospitaliers.

Mme B. Guex-Crosier donne lecture du courrier de réponse, daté du 28 octobre 2020, de M. Serge Dal Busco, Conseiller d'État.

3. Naturalisations

L'Exécutif a validé deux dossiers de demande de naturalisation de candidats français.

4. Plan de solidarité

Formellement, le Conseil d'État n'a pas demandé, dans son dernier arrêté, la reprise du plan de solidarité dans les communes. Néanmoins, **Mme B. Guex-Crosier** indique qu'il a été décidé, à Bardonnex, de reprendre contact avec les personnes bénéficiaires de la prestation au printemps afin de savoir si elles avaient besoin d'un soutien durant l'actuel semi-confinement. Plusieurs d'entre elles ayant répondu favorablement à cette proposition, les bénévoles ont à nouveau été sollicités.

5. Halle artisanale – loyers

La Boîte à Images SA, locataire de la halle artisanale, a adressé un courrier de remerciements à la commune de Bardonnex indiquant que le geste de réduction du loyer a été grandement apprécié.

6. Question écrite de Mme R. Wenger

Mme B. Guex-Crosier informe que l'Exécutif n'a pas eu le temps de répondre à la question écrite que Mme R. Wenger a posée lors de la dernière séance du Conseil municipal. En effet, M. L. Lavarini n'a prêté serment que le 4 novembre dernier et il n'a pas encore pu prendre connaissance de tous les éléments. La réponse se fera par écrit et sera jointe aux documents de la prochaine séance.

7. Séance d'information et de présentation

Mme B. Guex-Crosier rappelle la tenue de la séance d'information et de présentation à l'attention des membres du Conseil municipal. Celle-ci se déroulera le 24 novembre prochain à 18h30 dans cette même salle.

8. Calendrier du tri et des manifestations

Absent ces derniers temps, **M. C. Creffield** indique que le calendrier du tri et des manifestations a été finalisé par l'administration et les membres de la commission Environnement et développement durable. L'envoi se fera sous enveloppe recyclée ce qui permettra de supprimer l'emballage plastique utilisé ces dernières années. Cette manière de procéder permettra une économie d'environ CHF 200.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- finalisé le PDCom et a réfléchi aux modalités d'une présentation publique.

Commission des bâtiments, école et sports :

Mme S. Reusse indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- essentiellement étudié le projet de budget 2021.

Commission environnement et développement durable :

M. J.-C. Marchand indique que la commission a, lors de ses dernières séances :

- finalisé le calendrier des déchets 2021 ;
- étudié le projet de budget 2021.

Commission des finances, de l'économie et de la sécurité :

M. Ch. Frey indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- étudié le projet de budget 2021 et pris connaissance de deux modifications souhaitées par les commissions des routes, travaux et emplacements communaux et Environnement et développement durable ;
- préavisé favorablement les projets de délibération 1491-B et 1493-B.

Commission des routes, travaux et emplacements communaux :

M. B. Gaud indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- reçu le mandataire en charge du projet de réaménagement du chemin d'Archamps ;
- étudié le projet de budget 2021.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- étudié le projet de budget 2021 ;
- discuté de la distribution du cadeau des aînés. Cette année, en raison de la pandémie, il a été proposé aux bénéficiaires d'envoyer le cadeau par poste à celles et ceux qui ne souhaiteraient pas de visite. L'administration communale est actuellement en attente des réponses.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1491/B Approbation du budget de fonctionnement 2021, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui fait part d'une modification portée au projet de budget. Le SAFCO (Service des affaires communales) a demandé la rectification de ce dernier quant aux frais liés au Covid-19. En effet, les dépenses, par exemple l'achat de désinfectant, doivent être imputées au bâtiment concerné et non regroupées comme il a été fait. La correction a été effectuée et les sommes ventilées dans les différents comptes. Elle poursuit en indiquant que le montant total ne change pas.

Si le groupe PLR+ avait été cohérent avec ce qu'il a prétendu il y a quelques années en demandant une baisse du centime, **M. J.-C. Marchand** fait remarquer qu'il aurait également suggéré que la taxe professionnelle soit supprimée pour aller au-devant des difficultés rencontrées par les entreprises de la commune. Etant donné qu'il existe un manque à gagner fiscal certain à cause de la Covid-19, le groupe PLR+ renonce à ses deux demandes.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1491-B.**

D – 1491-B Approbation du budget de fonctionnement 2021, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Considérant,

- le budget administratif pour l'année 2021, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- le budget de fonctionnement présentant un montant de **CHF 6'663'107.-** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 47'280.-**, soit net **CHF 6'615'827.-**) aux charges et de **CHF 6'667'467.-** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 47'280.-**, soit net **CHF 6'620'187.-**), aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **CHF 4'360.-**,
- l'excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 4'360.-** et résultat extraordinaire de **CHF 0.-**,
- le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 qui s'élève à **43 centimes**,
- le renoncement à prélever des centimes additionnels en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune,
- le plan annuel des investissements présentant un montant de **CHF 6'197'000.-** aux dépenses et **CHF 0.-** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **CHF 6'197'000.-**, soit **CHF 6'137'000.-** aux investissements du patrimoine administratif et **CHF 60'000.-** aux investissements du patrimoine financier,
- les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de **CHF 908'152.-** et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de **CHF 4'360.-** soit un montant d'autofinancement net de **CHF 912'512.-** ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de **CHF 5'284'488.-**,
- les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances lors de sa séance du 2 novembre 2020.

Sur proposition de Madame le maire,

➡ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de **CHF 6'663'107.-** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 47'280.-**, soit net **CHF 6'615'827.-**) aux charges et de **CHF 6'667'467.-** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 47'280.-**, soit net **CHF 6'620'187.-**) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **CHF 4'360.-**. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 4'360.-** et résultat extraordinaire de **CHF 0.-**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à **43 centimes**.

3. De ne pas prélever de centimes additionnels sur les médailles pour les chiens en 2021.
4. D'autoriser Madame le maire à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de **CHF 5'284'488.-** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et financier.
5. D'autoriser Madame le maire à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.
6. D'autoriser Madame le maire à faire usage en 2021 des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

2. P-D-1493-B Proposition de Madame le maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale en 2021

Le président propose aux auteurs du projet de délibération de le soutenir.

Mme B. Guex-Crosier a bien entendu les préoccupations du PLR+. En fonction de la situation sanitaire, l'Exécutif pourra toujours, s'il le juge nécessaire, faire une proposition au cours de l'année prochaine afin de soutenir les entreprises. Le cas échéant, il pourrait à nouveau proposer au Conseil municipal de supprimer la taxe professionnelle comme il a été fait en 2020.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1493-B.**

D – 1493-B Proposition de Madame le maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale en 2021

Considérant,

- *l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*
- *le préavis favorable, par 5 voix pour et 1 abstention, de la commission des finances du 2 novembre 2020.*

Sur proposition de Madame le Maire,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à CHF 30,-.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

3. P-D-1497 Crédit d'étude de 35'000,- destiné au réaménagement du chemin d'Archamps

Le président propose aux auteurs du projet de délibération de le soutenir.

Comme le président de la commission des routes, travaux et emplacements communaux l'a dit précédemment, le réaménagement du chemin d'Archamps est envisagé et une présentation par un mandataire lui a été faite. **M. C. Creffield** indique qu'il a été demandé à la commune de procéder à une étude de conformité des différentes zones de circulation mises en place, notamment la zone 20 km/h du chemin d'Archamps. Il ajoute que le but de ce crédit est de pouvoir étudier les possibilités offertes afin de concilier les différents déplacements piétonniers, cyclistes et motorisés tout en assurant la sécurité de chacun.

Comme il l'a suggéré lors d'une séance de la commission des routes, **M. J.-Cl. Marchand** propose qu'il soit réfléchi à la création d'un parking souterrain. En effet, un certain nombre de places de stationnement seront supprimées et cela pourrait fortement préjudicier les habitants du chemin. Celui-ci pourrait être financé par la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement (FCBL) qui réaliserait probablement une très bonne opération financière.

Mme S. Reusse suggère qu'il soit réfléchi à l'installation d'emplacements « *Mobility* ».

Pour répondre à la suggestion du parking souterrain, **M. C. Creffield** indique que la décision d'investissement proposée appartiendrait uniquement à la FCBL. Il ajoute que la commune n'a aucune obligation de mettre des espaces de stationnement à la disposition des habitants de la commune. Il ne serait toutefois pas correct de pénaliser les résidents du quartier, aussi est-il important de procéder à une étude afin de trouver la meilleure solution. Concernant plus particulièrement « *Mobility* », il se réfère à l'expérience de la commune voisine de Troinex qui a supprimé les places installées faute d'utilisation. Il ajoute qu'une approche pourrait être menée auprès de la coopérative d'habitation dont un projet est en cours à proximité de la douane de Landecy. Celle-ci envisage en effet de mettre un parc automobile en commun, peut-être par le biais de « *Mobility* ».

Avant de demander à la FCBL de creuser dans le talus et de supprimer les arbres qui se trouvent sur sa place de jeux, **Mme B. Guex-Crosier** propose de vérifier si des places souterraines seront à disposition dans l'immeuble actuellement en construction au chemin d'Archamps.

M. G. Rana Zolana rappelle qu'il est débattu ce soir une étude et non une réalisation. Il suggère que les différentes suggestions faites soit incluses dans la réflexion quitte à élargir celle-ci et lui donner plus de moyens financiers.

Mme V. Crettenand pense qu'il est important de prendre contact avec les habitants du chemin afin de connaître leurs réels besoins.

Mme R. Wenger demande quel est le coût de places « *Mobility* » ? Selon l'importance de celui-ci, s'il n'est pas trop onéreux, un tel aménagement pourrait être mis à l'essai; pas forcément au chemin d'Archamps, mais peut-être sur la place du Pont-de-la-Fin.

Mme B. Guex-Crosier rappelle que la place du Pont-de-la-Fin est cantonale. Elle propose que la commission des routes fasse le tour de toutes les envies et possibilités offertes. Si le crédit ne devait pas être suffisant pour cette étude élargie, un complément pourrait être voté ultérieurement. Elle regretterait que le projet soit reporté ou restreint faute de moyens.

Mme M. Barrillier demande comment fonctionnent les places « *Mobility* » ?

Mme R. Wenger lui explique qu'il s'agit de places réservées à des véhicules en partage – « car sharing » – utilisables sur la base d'abonnements.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1497.**

D – 1497 Crédit d'étude de 35'000,- destiné au réaménagement du chemin d'Archamps

Considérant,

- *l'opportunité qui est offerte par les travaux d'assainissements du réseau secondaire communal qui nécessitera l'ouverture de l'entier de la chaussée,*
- *la dégradation du revêtement routier actuel,*
- *la volonté exprimée de renforcer la sécurité de tous les usagers sur ce chemin,*
- *la pré-étude conduite par un bureau urbanistes-paysagers et présentée à la commission des routes, travaux et emplacements communaux, en séance du 26 octobre 2020,*
- *le souhait de continuer à explorer des variantes en vue de déposer une demande d'autorisation de construire qui permettra la réalisation de ces travaux d'aménagement,*
- *la détermination de la commune de réaliser dans le périmètre un point de récupération enterré,*
- *la nécessité d'entretenir régulièrement le patrimoine communal,*
- *le préavis favorable à l'unanimité de la commission des routes, travaux et emplacements communaux, lors de sa séance du 26 octobre 2020,*
- *l'exposé des motifs,*
- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition de Madame le Maire,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De procéder à l'étude du réaménagement du chemin d'Archamps.
2. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 35'000,- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser Madame le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix, à concurrence de CHF 35'000,- afin de permettre l'exécution de cette étude.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

4. P-M-1020 Motion Non à la fermeture de la Tuilerie de Bardonnex !

Le président propose à **M. Ch. Frey**, auteur du projet de motion de le soutenir. Ce dernier remercie Madame le maire pour son exposé grâce auquel il a pu prendre connaissance de nombreuses informations notamment demandées dans le projet de motion proposé. Se référant à la première invite de cette dernière, il suggère que celles-ci soient publiques, par le biais du journal communal, par exemple.

Afin de respecter les règles d'usage du Conseil municipal, M. Ch. Frey souhaite poser deux questions :

- La commune donnera-t-elle un préavis positif à la procédure de classement ? En donnant un préavis favorable, elle pourrait permettre à cet élément du patrimoine de continuer à exister.

Comme **Mme B. Guex-Crosier** l'a dit précédemment, la commune s'abstiendra. Cette dernière n'étant ni propriétaire du terrain, ni du bâtiment, ni des objets mobiliers, elle s'en remettra à la décision du propriétaire et à celle de l'autorité concernée.

- La commune fait-elle partie du comité « Sauvons la Tuilerie de Bardonnex ! » présidée par M. Y. Peçon ? Serait-elle intéressée à en faire partie ?

Mme B. Guex-Crosier indique que la commune n'a pas été sollicitée pour faire partie de ce comité dont elle a simplement reçu le courrier. La commune a entendu la réalité économique de toutes les personnes ; il ne lui sera pas possible de reprendre la production de la tuile, ni de se substituer à des entreprises déficitaires ou encore d'obliger ces dernières à poursuivre leurs activités. Il est plus intéressant, pour elle, de voir à terme et de prendre connaissance des projets du propriétaire qui s'est, par ailleurs, engagé à décontaminer le site et à agir en faveur de l'environnement.

Selon **M. C. Creffield**, la volonté de classement ne doit pas avoir pour but de continuer l'activité. Il rappelle que Gasser Ceramic ne souhaite pas vendre les outils et machines permettant la production des tuiles. En agissant ainsi, le risque est grand de péjorer le propriétaire du site avec un bâtiment dont il ne pourra rien faire alors que le producteur aura quitté les lieux et le canton. La solution serait qu'un mécène sorte 15 millions de son chapeau sans compter sur la réalisation de bénéfices.

M. N. Vernain cède la présidence à Mme C. Crettenand.

M. N. Vernain demande ce qui sera fait de l'argile qui continuera à être extraite ?

Mme B. Guex-Crosier répond que celle-ci sera revendue à des entreprises de France voisine. Des contacts ont déjà été entrepris en ce sens.

M. N. Vernain demande si Gasser Ceramic a été contacté par Terrabloc, entreprise suisse, qui produit des briques de terre compressées crues ? Le directeur serait apparemment intéressé à reprendre une partie de cette terre et à en faire une petite production sur place. Peut-être faudrait-il établir le contact ?

Mme B. Guex-Crosier n'a pas entendu parler de cette possibilité. La direction d'Argramat, qui est une entreprise familiale, est, selon elle, ouverte à la discussion. Si elle devait être approchée par un groupe ou une société avec un projet économique réelle, elle pense que la discussion serait possible.

M. J.-Cl. Marchand relève l'énergie considérable qui a été dépensée par la mairie pour essayer de trouver des solutions. Son souci, avec la motion proposée, est que, selon lui, la mairie n'a pas à s'en mêler. Elle n'est pas chez elle, ce ne sont pas ses affaires et elle ne peut exiger quelque-chose qu'elle ne peut financer. Selon lui, la mairie ne devrait pas prendre publiquement position à ce sujet.

Selon **M. A. Krasnosselski**, tout le monde autour de cette table se sent concerné par cette situation qui touche notamment au patrimoine et à l'emploi. Il salue les efforts de l'Exécutif qui a essayé de trouver des solutions en contactant les diverses entreprises concernées, l'ACG et le canton. Il pense que les possibilités et compétences d'une petite commune comme Bardonnex ont été épuisées.

➔ **Bien qu'il ne soit pas d'accord avec les propos de M. J.-Cl. Marchand, mais compte tenu des explications très complètes de Madame le maire, M. Ch. Frey retire le projet de motion M-1020.**

VII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Engage.ch

Mme S. Schrag indique que le projet avance et que 40 souhaits, donc quatre de Bardonnex, ont été déposés. Malheureusement, pour des raisons sanitaires, la séance de présentation de ces derniers, qui devait avoir lieu le 18 novembre, a été repoussée au 20 janvier 2021. En conséquence, le délai pour le dépôt des souhaits est prolongé jusqu'au 13 décembre prochain.

Elle termine en indiquant que les souhaits déjà exprimés sont consultables sur le site www.engage.ch/1b2p.

2. Bienvenue

Mme S. Cathrein souhaite la bienvenue à M. L. Lavarini, nouvel adjoint.

3. Conseil municipal – fonctionnement

Faisant référence à la dernière séance du Conseil municipal durant lequel le groupe Bardonnex Alternative s'est régulièrement fait reprendre par des « *Vous ne devez pas...* », « *Vous ne pouvez pas...* », **M. Ch. Frey** a été tellement frappé qu'il s'est permis d'interpeller le SAFCO afin d'éclaircir le sujet. Il lui a été expliqué que les règles et interdictions mentionnées durant la séance ou encore que le secret des commissions, tel que formulé par l'un des adjoints, n'existait pas. Il lui a également été indiqué que le SAFCO pouvait se déplacer. Bien que la cheffe de service ait récemment quitté son poste, d'autres personnes seraient à disposition. Aussi, Bardonnex Alternative sera présent lors de la séance du 24 novembre prochain et, en cas de mésentente ou de désaccord quant à l'application du règlement et fonctionnement du Conseil municipal, il se tournerait alors vers le SAFCO.

Il ajoute que les séances d'information annoncées et organisées par l'ACG n'auront malheureusement pas lieu.

4. Sécurité aux abords de l'école

Depuis la fermeture de l'accès au hangar, les parents utilisent couramment le parking du centre communal pour déposer ou reprendre leurs enfants qui se rendent ou reviennent de l'école ou des activités parascolaires. **M. C. Brechbühl Molnarfi** a pu remarquer que la traversée du chemin des Remparts était devenue très dangereuse en raison de l'abondance de véhicules et qu'elle mériterait une sécurisation qu'elle mériterait une sécurisation, par l'installation d'un passage piéton par exemple. De plus, il est fréquent que des véhicules soient stationnés à l'embouchure du chemin qui est passablement large, ceci plus particulièrement à 11h30 et 16h00. Elle suggère que la police municipale soit interpellée pour des contrôles.

M. C. Creffield a pu remarquer des véhicules parkés devant la chaîne installée entre les pavillons, mais il n'a pas eu connaissance de soucis au chemin des Remparts. Selon lui, il va être compliqué d'installer un passage piéton entre le cheminement bordant le verger (ex-piste cyclable) et le pré du centre communal où sont installés les jeux.

En l'absence de M. C. Creffield, divers problèmes de circulation ont été remarqués aux abords de l'école. **Mme B. Guex-Crosier** informe qu'un contrôle des APM (agents de police municipale) a été demandé.

Depuis que la piste cyclable a été fermée entre l'école et le centre communal, **Mme R. Wenger** signale que la traversée de la route de Cugny, pour des enfants cyclistes se rendant au centre communal, est également devenue dangereuse.

M. C. Creffield répond que ce périmètre sera plus particulièrement étudié dans le cadre du projet de la nouvelle école. Néanmoins, il a un souvenir, peu clair, d'un échange avec le canton au sujet d'un passage piéton. Aussi, reviendra-t-il ultérieurement sur ce sujet.

M. G. Rana Zolana demande si la commune a des retours positifs quant à la fermeture du chemin menant au hangar ?

Mme B. Guex-Crosier indique que cette fermeture a été opérée à la demande du corps enseignant. En effet, il était dangereux que les élèves se rendant à l'école se faufilaient entre des voitures manœuvrant sur le chemin. Il s'agissait également de sécuriser la traversée entre les deux préaux, pour rejoindre, par exemple le parascolaire.

La prise de ces récentes mesures demande de nouvelles pratiques. Personnellement, elle appréciait d'emprunter la piste cyclable sise devant l'école pour rejoindre le chemin des Remparts. Depuis sa fermeture, la traversée de la route de Cugny est effectivement plus compliquée, mais elle rappelle qu'il est également possible de pousser son vélo sur une centaine de mètres pour rallier le centre communal.

5. Éclairages de Noël

Lors d'une séance de la commission des bâtiments et école, les éclairages de Noël ont été abordés et plus particulièrement leur extinction à certaines heures de la nuit.

Mme S. Reusse demande si ce point a été abordé avec le mandataire ?

Mme B. Guex-Crosier lui répond par l'affirmative.

6. BPA – Bureau de prévention des accidents

Mme S. Reusse est la déléguée de la commune auprès du BPA. A cet effet, elle détient diverses brochures de statistiques et de recommandations à disposition de ses collègues du Conseil municipal.

Elle a d'ailleurs récemment reçu une communication, trop tardive car envoyée le 3 novembre pour un déroulement le 5, au sujet de la 14^e journée de la lumière. Durant celle-ci, diverses actions ont été organisées afin de promouvoir une meilleure visibilité des piétons et des cyclistes. Elle suggère que la commune de Bardonnex prenne les devants et participe à cette journée en 2021.

Mme B. Guex-Crosier informe que l'Exécutif a également reçu cette information et qu'il prévoit de mettre quelque chose en œuvre l'année prochaine, en partenariat avec l'école, par exemple. En effet, il est important que les enfants se rendant à l'école soient visibles.

7. Motion pour le suivi de la qualité de l'eau de l'Aire

Une motion pour le suivi de la qualité de l'eau de l'Aire sera traitée par la commission Environnement et développement durable. **Mme S. Reusse** relève l'importance de celle-ci. En effet, elle a visionné une vidéo montrant une certaine quantité de poissons morts suite à la pollution de la rivière le weekend dernier.

8. Chemin du Granger – abattage d'arbres

Mme S. Reusse demande quelle suite sera donnée au courrier de Mme Abella, lu en début de séance ?

Ce courrier étant adressé au président du Conseil municipal, **M. N. Vernain** en accusera réception et indiquera qu'il a été lu et protocolé dans le procès-verbal de la séance de ce soir. Il ne peut malheureusement pas faire mieux.

Mme S. Reusse demande si une commission pourrait réfléchir à la question de la compensation ?

Mme B. Guex-Crosier précise que la question de la compensation est gérée par l'OCAN (office cantonal de l'agriculture et de la nature). Dans sa réponse à Mme Abella, le président peut indiquer qu'il transmet le courrier à l'Exécutif pour une réponse plus complète sur le fond. Elle ajoute qu'il serait judicieux d'avoir connaissance du patrimoine arboré de la commune, conformément à la délibération récemment votée, avant de prendre des décisions à ce sujet.

9. Résolution R-1053

Mme R. Wenger n'est pas certaine d'avoir bien compris la réponse de M. S. Dal Busco à la résolution R-1053 que Madame le maire a lue dans ses communications. Des améliorations ne peuvent pas être apportées dans l'immédiat, c'est bien cela ?

Mme B. Guex-Crosier confirme et cite que « *l'étude Déclinaison multimodale des déplacements du couloir du pied du Salève et mesures d'accompagnement* », en cours, « *a pour but d'amener des solutions pour gérer ces nuisances et favoriser un report modal menant à des alternatives plus durables* ». De même « *l'OCT travaille avec des partenaires français sur la question de l'aménagement d'un parc relais P+R aux abords du technopôle d'Archamps à l'appui d'une étude à laquelle ont été intégrés vos services et mandataires mobilité* ».

11. La Pati de Compesières

Au vu du monde dans lequel nous vivons, **M. J.-Cl. Marchand** demande ce qu'il va advenir de la patinoire en début d'année prochaine ?

Président de l'association La Pati de Compesières, **M. B. Gaud** répond qu'elle sera probablement annulée et son installation reportée d'une année. Une telle décision sera prise à fin novembre. M. B. Gaud en parlera plus précisément lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

12. Pandémie

Bien que les politiques aient la possibilité de se réunir et de travailler, **Mme M. Barrillier** propose que les réunions de commission soient, au vu de la situation pandémique actuelle et si possible, les plus espacées possibles.

13. Réseau Internet

Afin de pouvoir travailler convenablement, **M. G. Rana Zolana** demande que le réseau Internet soit installé dans les différents bâtiments communaux, tels la laiterie, le centre communal et la Bossenaz. Il demande s'il doit rédiger une motion pour cela ?

Se référant plus particulièrement au centre communal, **Mme B. Guex-Crosier** propose d'attendre la construction de la nouvelle école.

M. M. Boymond indique que le partage de connexion 4G fonctionne parfaitement dans la salle.

14. Cadeau des aînés

M. G. Rana Zolana apprécie que les devants aient été pris quant à la distribution des cadeaux aux aînés. Il reste cependant partagé, les personnes âgées ayant plus que jamais besoin d'un contact avec l'extérieur. D'un autre côté, il est de notre devoir de les protéger, leur santé étant souvent plus fragile.

Mme B. Guex-Crosier indique que c'est pour cette raison que tous les bénéficiaires ont été contactés. Ils peuvent ainsi communiquer sans contrainte leur choix quant à la visite, ou non, d'un membre du Conseil municipal.

Dans le même ordre d'idée, **M. G. Rana Zolana** pense qu'une réflexion devra être menée quant au possible maintien du repas des aînés à la fin janvier.

Mme B. Guex-Crosier propose d'attendre et de se conformer à l'évolution des restrictions en vigueur. Le cas échéant, le repas pourrait tout à fait être reporté au printemps ou à l'été si cela s'avérait nécessaire.

15. Aide sociale en Suisse

Les dossiers de demande d'aide sociale en Suisse auraient dû être transmis ce soir aux membres de la commission sociale. Or, ils sont restés en mairie. Aussi, **Mme B. Guex-Crosier** demande-t-elle à ces derniers de bien vouloir passer prochainement au secrétariat afin d'en prendre possession.

16. Éclairage public

M. C. Creffield informe que la commune a finalement reçu l'audit énergétique relatif à l'éclairage public. Malheureusement, celui-ci est incomplet, les SIG (Services industriels de Genève) ayant oublié les lampadaires du chemin des Forches. Une fois corrigé, il sera présenté à la commission Environnement et développement durable.

VIII CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	15.12.20	18h30	Salle des commissions Salle des commissions
	Bâtiments, école et sports	08.12.20	19h00	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	25.11.20	20h00	Salle des commissions
		15.12.20	20h00	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	--. --. --		
	Routes, travaux, et emplacements communaux	07.12.20	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	23.11.20	18h30	Salle des commissions.

Bureau	26.11.20	18h30	Mairie
Conseil municipal	08.12.20	20h30	Lieu à déterminer

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'assistance et lève la séance à 22h08.

Nicolas Vernain, président

Bardonnex, le 15 novembre 2020/fb